
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du jeudi 21 mai 2026 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : Hélène Archambault, Madeleine Asselin, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Lise Brin, Aileen Clark, Robert Daudet, Marie-Élaine Desmarais, Sokhna Dia, Barbara Donaldson, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Frédéric Jubinville, Jouwairia Lahboub-Daayf, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Gabriel Marineau Plante, Anne-Marie Maupertuis, Paul Morris, Jad Mzabi, Karim Mzabi, Phi-Vân Nguyen, Patrick Noël, Kristopher Noseworthy, Hagar Outbih, Jean-Christian Pleau, Carmen Roberge, Erica Siddall, Mireille St-Vincent, Beydi Traoré, Jean Valenti, Marie-Michèle Vienneau, Abdoulaye Yoh, Faïçal Zellama

Absences motivées : Hanna Bédard, Lianne Bjornson, Iranie Djiro, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Christian Violy

Absence : Moses Nyongwa

Personnes observatrices : Martin Balcaen, Gail Cormier, Nicole Legal, Freddy Franco Morales, Katia Moreau, Jules Rocque, Joël Ruest

Personne-ressource : Christian Perron, secrétaire général

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-210526-1 **PROPOSITION** : Saïd Bouthaim / Hélène Archambault
Que l'ordre du jour de la réunion régulière du Sénat en date du 21 mai 2026 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 26 février 2026

SÉNAT-210526-2 **PROPOSITION** : Madeleine Asselin / Marie-Élaine Desmarais
Que le procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du 26 février 2026 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 26 février 2026
Une question de suivi est posée concernant l'interrogation soulevée

lors de la dernière période de questions, à savoir la suspension des comptes informatiques en cas de non-paiement des frais de scolarité.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER), Jean-Christian Pleau, indique que l'analyse du dossier se poursuit en vue de formuler une proposition viable. Il ajoute qu'une solution sera bientôt présentée.

Section C : HUIS CLOS

SÉNAT-210526-3 **PROPOSITION** : Aileen Clark / Daniel Gagné
Que le Sénat passe à huis clos à 11 h 36.

ADOPTÉE

- C1. Prix et médailles
- C2. Prix d'excellence en recherche
- C3. Prix de mérite

SÉNAT-210526-4 **PROPOSITION** : Jeff Leclerc / Daniel Gagné
Que le Sénat sorte du huis clos à 12 h 09.

ADOPTÉE

Section D : CABINET DE LA RECTRICE

- D1. Rapport de la rectrice
La rectrice commente brièvement son rapport déposé à titre informatif. Elle souligne l'augmentation du nombre de places au Baccalauréat en sciences infirmières ainsi que la prolongation du financement ponctuel en jeune enfance, permettant à l'USB de maintenir l'offre du programme EJE III et de soutenir les ressources additionnelles affectées au programme EJE II.
- D2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)
Le VRER commente brièvement son rapport déposé à titre informatif. Il souligne particulièrement l'admissibilité de l'USB à deux nouvelles chaires de recherche, auxquelles pourrait s'ajouter une troisième, ainsi que la mise sur pied d'un comité-conseil sur l'intelligence artificielle composé de membres de la communauté universitaire.

Section E : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE
Aucun.

Section F : PÉRIODE DE QUESTIONS
La période contient une seule question du sénateur Patrick Noël, adressée au VRER.

« À l'automne 2024, un important débat a eu lieu au Sénat sur la question des conséquences de la modification des conditions d'obtention du brevet d'enseignement (une décision externe relevant du gouvernement) sur les programmes à l'USB dont le Sénat est l'ultime garant.

Ayant compris l'importance des enjeux soulevés par ce débat pour tout le continuum éducatif qui est aussi un cycle (nous formons ceux qui forment ceux que nous formerons, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche avait promis séance tenante l'organisation d'un forum consultatif sur ces enjeux. Ce forum se voulait inclusif et aurait permis aux différentes parties prenantes de se prononcer sur la question (Faculté d'éducation, départements de l'USB, DSFM, ministère de l'Éducation, associations communautaires, etc.)

Il est prévu dans l'ordre du jour de la réunion du Sénat d'aujourd'hui qu'on demande aux sénateurs de se prononcer sur une série de propositions relatives aux programmes à la Faculté d'éducation.

Or, pensez-vous que les sénateurs qui représentent leur Faculté ou leur Association syndicale soient en mesure de prendre une décision informée s'ils n'ont pas eu l'opportunité ni de participer à un tel forum, ni de discuter aux niveaux des départements et des Facultés des implications possibles des nouveaux critères d'admission aux programmes en éducation? »

Réponse du VRER :

Le VRER indique qu'à l'automne 2024, au moment où l'ancien VRER envisageait la tenue d'un forum, la portée exacte de l'annonce concernant la modification aux exigences de crédits de matières enseignables pour l'obtention du brevet d'enseignement n'était pas encore pleinement comprise. Il précise que c'est dans ce contexte que l'idée d'un forum d'information et d'échange sur l'annonce gouvernementale prenait alors tout son sens.

Le VRER poursuit en expliquant que le changement au Règlement sur les brevets d'enseignement, en vigueur depuis maintenant 18 mois, a fait l'objet d'une analyse approfondie et de discussions étendues au sein de la Faculté d'éducation et des études professionnelles. Cette dernière est d'ailleurs à l'origine des propositions soumises à la présente réunion, à la suite de leur approbation par le conseil pédagogique ainsi que par le Comité d'étude des cours et des programmes (CECP) de l'USB.

Le VRER rappelle ensuite les prérogatives du Sénat, notamment son rôle d'instance où les débats sont encouragés conformément à ses statuts et règlements. Il souligne qu'il s'agit sans conteste du lieu approprié pour statuer sur les recommandations concrètes formulées par ses comités. Il précise également qu'un forum général, n'ayant aucune valeur décisionnelle, ne fait pas partie des processus prévus pour les décisions de nature académique.

Il conclut en rappelant que l'USB, bien qu'autonome, n'agit pas de manière entièrement indépendante, puisque les décisions collectives prises au Sénat demeurent assujetties à diverses obligations, notamment celles liées à l'approbation de ministères ou d'ordres professionnels.

Section G : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.

G1. Faculté des arts et Faculté des sciences

Le rapport du doyen, Alexandre Brassard, est déposé à titre informatif.

Section H : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

H1. Bureau de direction

La présidente du Bureau de direction, Sophie Bouffard, indique que les procès-verbaux des réunions du Bureau de direction sont déposés à titre informatif. Elle ajoute que les points devant être portés à l'attention du Sénat seront abordés lors de la prochaine réunion.

H2. Comité de mérite

La présidente du Comité, Aileen Clark, commente brièvement son rapport déposé à titre informatif.

Elle indique que la discussion portant sur la création d'un nouveau prix en éducation suit son cours. Elle précise qu'une telle initiative ne relève pas du mandat du Comité de mérite et que le dossier est désormais pris en charge par la Faculté d'éducation, en collaboration avec la registraire.

H3. Comité d'étude des cours et des programmes (CECP)

La présidente du CECP, Carmen Roberge, présente les propositions soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, par l'École technique et professionnelle ainsi que par le Registrariat.

Faculté d'éducation et des études professionnelles

SÉNAT-210526-5

PROPOSITION : Carmen Roberge / Claudine Lupien

Que le Sénat adopte les propositions de suppressions de cours au programme de Baccalauréat en éducation de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, telles que soumises par celle-ci et telles qu'énumérées ci-dessous, pour une mise en vigueur à l'été 2029, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

- EDUB 4081 *Didactique en géographie (secondaire)*
- EDUB 4101 *Didactique en histoire (secondaire)*
- EDUB 4103 *Didactique en biologie (secondaire)*
- EDUB 4113 *Didactique en chimie (secondaire)*
- EDUB 4133 *Didactique en sciences générales (secondaire)*
- EDUB 4171 *Didactique en physique (secondaire)*

ADOPTÉE

SÉNAT-210526-6

PROPOSITION : Carmen Roberge / Abdoulaye Yoh

Que le Sénat adopte les propositions d'introduction de cours au programme de Baccalauréat en éducation de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, telles que soumises par celle-ci et telles qu'énumérées ci-dessous, pour une mise en vigueur en janvier 2027, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.

- EDUB 4135 *Didactique en sciences humaines (secondaire)*
- EDUB 4145 *Didactique en sciences (secondaire)*

ADOPTÉE

SÉNAT-210526-7

PROPOSITION : Carmen Roberge / Claudine Lupien

Que le Sénat adopte les propositions de modifications à l'annuaire et de la modification du programme de baccalauréat en éducation de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, telles que soumises par celle-ci, pour une mise en vigueur en janvier 2027, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Afin d'éclairer l'assemblée sur la question, la vice-doyenne de la FEPP, Claudine Lupien, explique en détail la modification aux critères d'obtention du brevet d'enseignement. Elle présente ensuite les points importants et les préoccupations sur lesquels la Faculté d'éducation s'est penchée au cours de la dernière année, menant aux changements proposés, tout en tenant compte des besoins des personnes étudiantes à l'USB ainsi que des réalités des écoles et du système scolaire. Elle conclut en précisant les critères d'admission à la Faculté d'éducation.

Le doyen de la FEEP, Abdoulaye Yoh, bonifie les propos de la vice-doyenne en commentant la démographie actuelle de la population étudiante de la FEEP et le bassin de recrutement dans la francophonie manitobaine.

Une discussion approfondie s'ensuit sur diverses thématiques, notamment la pénurie de personnes enseignantes au Manitoba, la poursuite d'études en éducation à l'USB, la concurrence du programme avec ceux d'autres établissements, la démographie et les besoins actuels dans les écoles, l'historique et le concept des matières enseignables ainsi que la pertinence de la tenue d'un forum sur le sujet.

Le sénateur Noël demande que la proposition à l'étude soit reportée à une réunion ultérieure. Le secrétaire général, Christian Perron, ayant confirmé avec le sénateur qu'il demandait le dépôt sur le bureau de la proposition actuellement à l'étude, formule une proposition.

SÉNAT-210526-8 PROPOSITION : Patrick Noël / Nicolas Bouffard

Que la proposition à l'étude, de modifications à l'annuaire et de la modification du programme de baccalauréat en éducation de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, telles que soumises par celle-ci, soit déposée sur le bureau.

DÉFAITE
7 pour
18 contre

Les discussions se poursuivent concernant la proposition à l'étude, jusqu'à ce que la présidente demande que le vote soit tenu.

ADOPTÉE
22 pour
5 contre
1 abstention

École des sciences infirmières et des études de la santé

SÉNAT-210526-9 PROPOSITION : Carmen Roberge / Daniel Gagné

Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, telles que soumises par celle-ci et telles qu'énumérées ci-dessous, pour une mise en vigueur en septembre 2026.

BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (BSI) :

- SINF 2035 *Soins à la famille en périnatalité*
- SINF 3027 *Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I*
- SINF 3047 *Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II*
- SINF 4037 *Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions*

DIPLÔME EN SCIENCES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES (DSIA) :

- DSI 208 *Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions*

ADOPTÉE

SÉNAT-210526-10 PROPOSITION : Carmen Roberge / Daniel Gagné

Que le Sénat adopte les propositions de modifications aux politiques des programmes de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, telles que soumises par celle-ci et telles qu'énumérées ci-dessous.

BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (BSI), DIPLÔME EN SCIENCES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES (DSIA), CERTIFICAT D'AIDE EN SOINS DE SANTÉ (CASS) :

- *Critères d'admission* (BSI, DSIA et CASS), pour mise en vigueur en septembre 2027
- *Exigences non académiques* (BSI, DSIA et CASS), pour mise en vigueur en septembre 2026
- *Réadmission* (BSI, DSIA et CASS), pour mise en vigueur en septembre 2027

ADOPTÉE
1 abstention

École technique et professionnelle

DIPLÔME EN ÉDUCATION EN JEUNE ENFANCE (DEJE) :

SÉNAT-210526-11 PROPOSITION : Carmen Roberge / Saïd Bouthaim

Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme de Diplôme en éducation en jeune enfance (DEJE), telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2026.

ADOPTÉE

SÉNAT-210526-12 PROPOSITION : Carmen Roberge / Saïd Bouthaim

Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours et de programmes de l'École technique et professionnelle, telles que soumises par celle-ci et telles qu'énumérées ci-dessous, pour une mise en vigueur en septembre 2026.

DIPLOME EN COMMUNICATION MULTIMEDIA (DCM) :

Modification des cours suivants :

- CM 106 *Logiciels d'applications multimédias*
- CM 138 *Design visuel*
- CM 115 *Communication et relation au sein d'une équipe de travail*
- CM137 *Projet d'intégration*
- CM 118 *Gestion de la production multimédia*
- CM 139 *Production vidéo*
- CM 142 *Techniques et théories : Vidéo*
- CM 126 *Stage*, CM 137 *Projet d'intégration*
- CM 216 *Animation I*
- CM 217 *Animation graphique (Motion Graphics)*
- CM 218 *Animation 3D*
- CM 121 *Concepts d'enregistrement sonore*
- CM 223 *Techniques et théories : Animation*
- CM 227 *Production multimédia*

Modification du programme de **DIPLOME EN COMMUNICATION MULTIMÉDIA**.

Modification du programme de **DIPLOME EN COMMUNICATION MULTIMÉDIA avec concentration en administration des affaires**.

DIPLOME EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

Suppression du cours suivant :

- TI 210 *Stage d'initiation à la pratique*

Modification du cours suivant :

- TI 211 *Stage en technologies de l'information*.

Modification du programme de **DIPLOME EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**.

CERTIFICAT D'AUXILIAIRE EN ENSEIGNEMENT :

Modification du programme de **CERTIFICAT D'AUXILIAIRE EN ENSEIGNEMENT**.

PROGRAMME DE GESTION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES :

Suppression du programme de **GESTION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**.

PROGRAMME DE POST-DIPLÔME EN GESTION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION EN JEUNE ENFANCE :

Modification du cours suivant :

- ST 301 *Stage en gestion dans le domaine de la jeune enfance*

Modification du programme de **POST-DIPLÔME EN GESTION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION EN JEUNE ENFANCE.**

DIPLÔME EN ÉDUCATION EN JEUNE ENFANCE – MILIEU DE TRAVAIL :

Modification du programme de **DIPLÔME EN ÉDUCATION EN JEUNE ENFANCE – MILIEU DE TRAVAIL.**

ADOPTÉE

REGISTRARIAT

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION :

SÉNAT-210526-13 PROPOSITION : Carmen Roberge / Daniel Gagné

Que le Sénat adopte la proposition de modification aux conditions générales d'admission de l'Université de Saint-Boniface afin de reconnaître, aux fins d'admission, les cours de 12^e année désignés C (collégiaux) au même titre que les cours désignés S, G ou U, telle que soumise par le Registrariat, et que cette modification entre en vigueur pour les admissions d'automne 2028, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

Section I : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun.

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Rapport des réunions du 4 mars 2026, 1^{er} avril 2026 et du 13 mai 2026
Le rapport est déposé à titre informatif. Celui-ci présente deux propositions adoptées le 13 mai 2026 concernant l'USB.

Le VRER ajoute que les propositions concernant la maîtrise en éducation seront présentées à la réunion de juin.

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune

Section L :
L1.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 25 juin 2026 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M :

LEVÉE DE LA SÉANCE

Faiçal Zellama propose la levée de la séance à 13 h 21.

La présidente,

Le secrétaire général,

Sophie Bouffard

Christian Perron